

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016008

Signataire : FC

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Salah CHIBAH

OBJET : Création des tarifs pour l'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports (EMS).

EXPOSE :

La création d'une Ecole Municipale des Sports (EMS) vise en priorité les enfants n'ayant aucune activité sportive en dehors de l'école. L'intérêt de ce dispositif est de leur offrir la possibilité de découvrir facilement des sports qu'ils n'ont jamais pratiqués et de construire un projet avec les associations sportives en complément des interventions effectuées sur le temps scolaire.

L'EMS utilisera donc une approche et une méthode permettant aux enfants indécis de s'essayer dans un sport individuel, collectif, d'opposition, d'adresse, etc., de choisir la discipline sportive qui leur convient et de s'inscrire dans un club. Ainsi, l'EMS cherchera à développer la complémentarité avec les divers clubs sportifs.

Le dispositif fonctionnera pendant l'année scolaire (hors vacances). Les activités seront organisées tous les après-midis, de 15h45 à 17h30, sauf les mardis et mercredis.

L'EMS sera ouverte à tous les enfants scolarisés sur le territoire de la commune en écoles élémentaires. La tranche d'âge ciblée est de 6 à 11 ans, ce qui correspond aux enfants du CP au CM2.

Les activités devant être très accessibles financièrement, il convient de mettre en place un tarif unique afin de ne pas alourdir le dispositif, au moins pour la première année de fonctionnement.

La grille tarifaire proposée est la suivante :

- 46 € le trimestre (octobre à décembre, janvier à mars et avril à juin)
- 92 € à l'année

Les deux tarifs proposés donneront la possibilité aux familles d'utiliser les Pass'sport-loisirs octroyés par la CAF d'un montant de 46 € à 92 €. Tous les enfants auront une licence sportive par l'intermédiaire de l'Union Sportive de l'Ecole Elémentaire (USEP) avec qui la Commune est en partenariat pour des formations ou des prêts de matériel. Cette licence sportive couvrira les enfants sur la pratique sportive.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les tarifs pour l'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports, applicables à compter du 1er octobre 2016.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUT, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Daniëlle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamilia, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Dynamique de la Ville / Direction des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2016008

Signataire : FC

OBJET : Création des tarifs pour l'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports (EMS).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des Collectivités général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Vu la validation du projet de création d'une Ecole Municipale des Sports (EMS) par le Bureau municipal du 4 juillet 2016 ;

Considérant que la création d'une Ecole Municipale des Sports vise à offrir la possibilité aux enfants de découvrir facilement des sports qu'ils n'ont jamais pratiqués et de construire un projet avec les associations sportives en complémentarité des interventions sur temps scolaire ;

Considérant que le dispositif fonctionnera pendant l'année scolaire (hors vacances) et que les activités seront organisées tous les après-midis, de 15h45 à 17h30, sauf le mardi et mercredi ;

Considérant que l'EMS sera ouverte à tous les enfants scolarisés sur la commune, dans les écoles élémentaires ;

Considérant que les activités devant être très accessibles financièrement, il convient de mettre en place un tarif unique afin de ne pas alourdir le dispositif ;

Considérant que les tarifs proposés donneront la possibilité aux familles d'utiliser les Pass'sport-loisirs octroyés par la CAF d'un montant de 46 € à 92 € ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la création des tarifs d'adhésion à l'Ecole Municipale des Sports (EMS), applicables à compter du 1er octobre 2016, tels que détaillés ci-après :

- 46 € le trimestre (octobre à décembre, janvier à mars et avril à juin)
- 92 € à l'année

DIT que les recettes seront imputées au 401-70-70631-413

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET



L'adjoint délégué
Anthony DAGUET